

COMPTE-RENDU DE REUNION

SEANCE DU 25 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt cinq Juin deux mil vingt à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle des Prairies à Passins pour respecter les consignes liées au contexte COVID-19, sous la présidence de Madame Maria SANDRIN, Maire.

Etaient présents :

Maria Sandrin (Maire) , Isabelle Félix (1ière adjointe , maire déléguée), Vincent Lienard (2ième adjoint), Véronique Gros (3ième adjointe), Franck Zorian (4ième adjoint), Alexia Farges (5ième adjointe), Marilyn Serrano, Guillaume Liauzun, Muriel Radix, Alexandre Boittiaux, Fabienne Dupuy, Grégory Pinet, Dominique Solano, Pamela D'Urbano, Sylvain Juppet, Patrice Pacaud, Jean Paul Cottier, Michel Hanni)

Absents : Mme MARLAY (pouvoir à Mr COTTIER), Mr THIEVENAZ (pouvoir à Mme SANDRIN), Mme BRIZET (pouvoir à Mr PACAUD), Mme BENEDETTO Aurélie (pouvoir à Mme DUPUY), Mr. GENEVAY.

Le quorum étant atteint, Mme Le maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 20h05

Mme DUPUY Fabienne a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/06/2020

Ordre du jour

Madame Le Maire informe que cette séance fera l'objet du vote des budgets primitifs. Le budget administratif 2019 ayant été voté le 5 mars 2020 par la précédente mandature.

Madame Le Maire rappelle, l'importance de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune et explique que c'est l'excédent du budget de fonctionnement qui permet d'augmenter le budget d'investissement.

MEME SEANCE

Avant de présenter au conseil municipal le budget primitif 2020 (recettes et dépenses en fonctionnement) Madame Isabelle FELIX, Maire déléguée et 1^{ère} adjointe notamment en charge de la commission finances donne pour une meilleure compréhension, un récapitulatif de compte administratif 2019 (résultats) de la commune d'ARANDON-PASSINS, voté le 5 mars 2020 (documents remis en séance)

RAPPEL quelques chiffres du compte administratif (résultats 2019)

Section de fonctionnement :

• Dépenses.....	-	1.148.193.39	
• Recettes	+	1.361.343.01	
• Excédent	+	213.149.62	
• Excédent reporté 2018.....	+		41.974.48
• RESULTAT excédent de fonctionnement 2019.....			+ 255.124.10

Section d'investissement :

• Dépenses	-	1.046.179.61	
• Recettes	+	995.704.16	
• Déficit.....	-	50.475.45	
• Excédent reporté 2018.....	+	190.466.98	
• RESULTAT excédent d'investissement 2019.....			+ 139.991.53
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2019.....			+ 395.115.63

Restes à réaliser à reporter :

• Dépenses	-	678.017.00
• Recettes	+	342.840.00
• Solde	-	335.177.00

Besoin de la section d'investissement estimé à :

-335.177.00 + 139.991.53 = -195.185.47

Pro. affectation résultat de fonctionnement : + 255.124.10

Compte 1068 Excédents capitalisés - 195.185.47

Compte 002 Excédent reporté recette fonctionnement + 59.938.63

TOTAL + 255.124.10

MEME SEANCE

Ce rappel ayant été fait, les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont abordées :

N°DE0021-2020 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE D'ARANDON-PASSINS :

Isabelle Félix, présente au conseil municipal, le projet de budget primitif 2020 de la commune d'ARANDON-PASSINS.

Ce projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement1.373.650€
- Section d'investissement1.663.770€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 de la commune d'ARANDON-PASSINS, tel qu'il lui a été présenté.

MEME SEANCE

N°DE0016-2019 : VOTE DE 2 TAUX DE TAXES COMMUNALES 2020.

Madame le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote des deux taux d'imposition directe pour 2020, mais avant cela, Madame le Maire explique pourquoi 2 taux au lieu de 3.

La taxe d'habitation est supprimée par l'état mais fera l'objet d'une compensation financière et fait remarquer, qu'au vu de l'augmentation des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux, le montant global d'impôts perçus (625 946€) par la collectivité sera supérieur à celui de l'année 2019 (602 776€) soit de près de 23 170€ ceci sans nécessité de recourir à une augmentation des taux.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide reconduire les taux d'imposition votés en 2019, pour 2020, soit :

- Taxe foncière bâti19,00 %
- Taxe foncière non bâti52,36 %

MEME SEANCE

N°DE0023-2020 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire précise que cette commission est obligatoire et doit être composée de 3 titulaires et 3 suppléants. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'arrêter la liste des membres suivante:

Titulaires : Isabelle FELIX / Vincent LIENARD / Patrice PACAUD

Suppléants : Sylvain JUPPET/Alexia FARGES /Dominique SOLANO

N°DE0024-2020 ELECTION DES MEMBRES DU CCAS PRIS AU SEIN DU CONSEIL :

Il a été rappelé par Madame le Maire que la commission CCAS doit être composée de 6 membres élus et 6 non élus. Cette commission se veut tournée vers la petite enfance, la jeunesse, nos aînés comme

précisé par Madame le Maire délégué.

Après délibération, le Conseil vote à **l'unanimité** la liste des 6 membres issus du conseil municipal :

- Isabelle FELIX
- Véronique GROS
- Alexandre BOITTIAUX
- Marie Claude BRIZET
- Marilyn SERRANO
- Jean Paul COTTIER

N°DE0025-2020 ETABLISSEMENT D'UNE LISTE DE NOMS A PROPOSER POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs. Elle doit être composée de 12 membres choisis parmi une liste de 24 contribuables. Madame le Maire propose donc 12 membres du Conseil et une liste de personnes hors conseil municipal. Après concertation, il a été dressé les listes non exhaustives suivantes :

Liste issue du Conseil municipal	Liste de non élus
<ul style="list-style-type: none">• Isabelle Félix• Vincent Lienard• Cédric Thievenaz• Muriel Radix• Bruno Genevay• Fabienne Dupuy• Marilyn Serrano• Grégory Pinet• Michel Hanni	<ul style="list-style-type: none">• Christine HOUDART• Eddy RIVIER• Daniel BLANC• Dimitri CASTELANT• Jean-Luc HENNEBERT• Michel MAURIN• Claude BOUVIER• Raymond BERNET• Joël PORCHEREL

Madame Le Maire précise que ces listes seront complétées ultérieurement.

Le Conseil **adopte à l'unanimité**.

N° DE0026-2020 Tarif du repas de cantine scolaire et de garderie périscolaire à compter du 1er Septembre 2020

TARIF CANTINE :

Madame le Maire propose au Conseil de conserver le tarif appliqué en 2019 soit 3,90€/repas pour l'année 2020-2021.

Monsieur Pacaud demande si cette décision peut être prise avant de connaître le nom et les tarifs du traiteur retenu pour la rentrée ?

Madame Le Maire rappelle le contexte économique lié au COVID-19 et les difficultés financières de certaines familles. De nombreuses relances de règlement ont été faites pour les factures de février à mars.

En priorité ont été sollicitées les familles concernées par les enfants en CM2, qui ne seront plus présents à l'école en septembre. Il est également rappeler qu'à la rentrée, les comptes seraient bloqués en cas de non-paiement.

Le tarif de 3,90€ est **adopté à l'unanimité**.

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Les tarifs de la garderie périscolaire ne seront pas, pour les mêmes raisons, revus à la hausse . Les tarifs resteront les suivants:

- Cotisation annuelle par famille : 20 €
- Forfait garde le matin : 3€ (par enfant)
- Forfait garde l'après-midi : 4€ (par enfant)
- Goûter fourni par les familles

Tarifs **adoptés à l'unanimité**.

Questions diverses :

- Madame Le Maire précise que les membres de la commission devant siéger à la commission de contrôle des listes électorales seront désignés lors d'un prochain conseil.
- La première réunion de la commission d'appel d'offre devrait avoir lieu le 20 Juillet pour l'ouverture des plis (restauration scolaire) et étude des propositions dont l'échéance de réception des offres a été fixée au 17 Juillet 12h.
- Il a été confirmé que la future secrétaire de mairie prendra ses fonctions en Septembre, suite au départ de Madame Isabelle Polo, qui après 35 années de bons et loyaux services au sein de notre commune prend sa retraite. C'est avec émotion que le conseil municipal lui souhaite bonne continuation. Un bouquet lui a été remis par Madame Le Maire très émue.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h

Fin de la séance